

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel ci-dessous met en relation les activités professionnelles de l'ostéopathe, les compétences qu'il doit maîtriser pour assurer la bonne réalisation de ces activités, ainsi que les modalités et les critères d'évaluation. Ces différents items du référentiel émanent de l'arrêté relatif à la formation des ostéopathes du 12 décembre 2014. Dans son annexe I point 2), ce dernier précise et détaille les 6 activités exercées par l'ostéopathe. Dans cette même annexe au point 3), les 6 compétences à savoir mettre en œuvre y sont détaillées. Ce point 3) précise aussi les critères et les indicateurs d'évaluation. L'ensemble de ces éléments est donc repris dans le tableau de synthèse ci-dessous où les 3 référentiels (activités, compétences et évaluation) sont mis en relation.

Comme précisé dans le décret relatif à la formation n°2014-1505, l'acquisition des compétences acquises est nécessaire à la délivrance du diplôme d'ostéopathe. Celles-ci sont réputées acquises dès lors que le candidat a validé toutes les unités d'enseignement en relation avec chacune d'elles et qu'elles ont fait l'objet d'une validation en situation réelle. L'acquisition des unités d'enseignement est réalisée soit, en contrôle continu, soit, en contrôle terminal, soit, en contrôle combiné. L'arrêté formation du 12 décembre 2014 précise que le choix des modalités de contrôle de connaissance est présenté au premier conseil pédagogique de l'année académique. Les acquisitions utilisent le système de capitalisation et de compensation. Le détail est précisé dans le dossier « Règlements et évaluations » déposé en annexe.

Le premier alinéa de l'article 16 de ce même arrêté précise qu'en fin de cinquième année, le diplôme d'ostéopathe est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement dont le mémoire, les cent cinquante consultations complètes et l'ensemble des compétences en formation pratique clinique.

Les activités de l'ostéopathe

1. Accueil et information de la personne.
2. Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe.
3. Intervention ostéopathique.
4. Organisation des activités et gestion de l'information.
5. Gestion d'un cabinet.
6. Veille professionnelle et formation continue.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

Les compétences de l'ostéopathe

1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique.
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique.
3. Réaliser une intervention ostéopathique.
4. Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique.
5. Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle.
6. Gérer un cabinet.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 1. Accueil et information de la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de la personne. - Information de la personne sur les conditions d'intervention en ostéopathie. - Recueil du consentement de la personne à l'intervention. 	<p>Compétence 4. Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et écouter la personne et son entourage, en prenant en compte la demande et le contexte. Ceci permet d'établir un climat thérapeutique propice à l'échange d'informations. - Expliquer le projet d'intervention ostéopathique, son rapport bénéfice/risque et ses éventuels effets secondaires dans le but de recueillir le consentement libre et éclairé du patient. - Établir des modalités de relation propices à l'intervention en ostéopathie en tenant compte des situations particulières et du niveau de compréhension de la personne ce qui permet d'adapter son discours aux conditions de la prise en charge, 	<p>Plusieurs évaluations de cette compétence ont lieu durant la formation pratique clinique au sein de la clinique pédagogique de l'établissement.</p> <p>Cette évaluation est réalisée en situation réelle face à une personne présentant un motif de consultation par le candidat. Cette consultation dure entre 45 minutes et 1 heure, devant un jury de deux professionnels ostéopathes D.O., qui sont présents tout au long de la consultation (de l'accueil à la sortie du patient). L'évaluation se fera au travers d'une grille intégrée au livret de formation pratique clinique que chaque candidat possède.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les informations nécessaires sur les caractéristiques de la personne et sa situation sont recueillies Le choix des informations est pertinent Les informations sont priorisées. - La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes et du contexte. Les besoins spécifiques de communication sont repérés et les attitudes adaptées identifiées. - Une attention est portée à la personne. La communication prend en compte l'expression et le contexte de vie de la personne.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<p>mais aussi de s'adapter au contexte socio-économique du patient.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une communication verbale et non verbale avec les personnes dans le but d'être sensible aux différents modes de communication de la personne. - Proposer des actions de prévention pour aider au maintien de l'état de santé des personnes et en assurer le suivi. Dans le cadre du partage d'informations, cette compétence permet d'améliorer l'état de santé du patient sur du moyen voire long terme. 	<p>Dans le cadre des évaluations continues, les évaluations se font devant un seul ostéopathe, sur une consultation complète.</p> <p>Ce cadre d'évaluation est le même pour l'ensemble des compétences évaluées en Formation Pratique Clinique.</p> <p>L'évaluation a lieu aux différentes étapes de la consultation (accueil du patient, conseils en fin de consultation, explication des risques et bénéfices de la consultation avant le traitement ostéopathique, chaque moment durant lequel le patient et le candidat communiquent)</p>	<p>Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés à la personne. La posture professionnelle est adaptée à la relation et vise au respect de la personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies. <p>Les interdictions et restrictions réglementaires d'actes sont indiquées en fonction de la situation. La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne. L'appropriation des informations par la personne est recherchée. Les objectifs des actions proposées sont clairs et argumentés.</p>
<p>Activité 2. Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et recueil d'informations concernant la situation de la personne : motifs de la consultation, contexte de la demande, anamnèse, antécédents, examens paracliniques déjà réalisé. - Examen physique de la personne : examen général, examen visuel statique, examen visuel dynamique, examen palpatoire, examen des mobilités articulaires et tissulaires. 	<p>Compétence 1. Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire un entretien permettant de recueillir les informations nécessaires à la prise de décision adéquate. - Analyser les demandes de la personne, les données du dossier, les antécédents et les caractéristiques des symptômes et prendre en compte les traitements en cours pour comprendre la problématique que le patient présente tout en intégrant les différentes dimensions du contexte de vie du patient. - Réaliser les examens physiques appropriés afin de tester les différentes hypothèses évoquées lors de l'anamnèse. 	<p>Plusieurs évaluations de cette compétence ont lieu durant la formation pratique clinique au sein de la clinique pédagogique de l'établissement.</p> <p>Cette évaluation est réalisée en situation réelle face à une personne présentant un motif de consultation par le candidat. Cette consultation dure entre 45 minutes et 1 heure, devant un jury de deux professionnels ostéopathes D.O., qui sont présents tout au long de la consultation (de l'accueil à la sortie du patient). L'évaluation se fera au travers d'une grille intégrée au livret de formation pratique clinique que chaque candidat possède.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Le déroulement de l'entretien est adapté à la situation. <p>Les demandes et les attentes de la personne sont prises en compte Les données du dossier de la personne sont prises en compte. Les éléments significatifs liés à la personne et à son environnement sont identifiés. Les antécédents et les traitements en cours sont pris en compte. Les caractéristiques des troubles sont identifiées.</p>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>- Établissement du diagnostic d'opportunité et orientation de la personne vers un médecin ou un autre professionnel médical, en cas de nécessité.</p> <p>-Établissement du diagnostic ostéopathique.</p> <p>- Définition des modalités et formalisation du projet d'intervention.</p>	<p>- Évaluer la mobilité des différentes articulations et les caractères physiques des tissus dans le but de sélectionner l'hypothèse la plus probable.</p> <p>- Évaluer les troubles fonctionnels dans le but d'évaluer la pertinence d'un traitement ostéopathique vis-à-vis d'un examen et/ou d'une prise en charge médicale.</p> <p>- Évaluer la douleur et en rechercher les causes en prenant en compte l'ensemble de la personne et de son environnement pour permettre une individualisation du diagnostic ostéopathique.</p> <p>- Identifier les situations nécessitant l'intervention d'un médecin ou d'un autre professionnel médical et celles pouvant justifier l'intervention d'un autre professionnel. L'établissement de ce diagnostic d'opportunité a pour but de sécuriser la prise en charge et d'éviter des pertes de chance pour le patient.</p> <p>- Identifier l'intérêt d'une démarche pluriprofessionnelle en fonction de la situation permettant ainsi d'optimiser les chances de rétablissement des patients, particulièrement ceux atteints de pathologies complexes et/ou chroniques.</p> <p>- Discerner les éléments du ressort de l'ostéopathe afin d'éviter la perte de chances du patient si certains troubles ne sont pas de son ressort et d'identifier le traitement ostéopathique le plus pertinent pour les éléments de son ressort.</p>	<p>Dans le cadre des évaluations continues, les évaluations se font devant un seul ostéopathe, sur une consultation complète.</p> <p>L'évaluation a lieu durant les 30 premières minutes de la consultation (lors de l'anamnèse pour le recueil d'informations, de l'observation, de l'évaluation des signes physiques, des tests orthopédiques et des tests fonctionnels, de l'établissement du diagnostic et de l'axe thérapeutique et de son exposition au patient).</p>	<p>La douleur est évaluée sur les plans quantitatif et qualitatif. Les informations recueillies sont en adéquation avec le motif de consultation. Les informations sont justes et fiables, vérifiées par la diversité des sources et le croisement des données. Les comportements et situations à risque pour la santé sont identifiés.</p> <p>-Le recueil des informations est réalisé dans le respect de l'intimité de la personne et de la confidentialité. Le choix et la chronologie des tests de l'examen physique sont expliqués. La contre-indication à l'intervention ostéopathique est identifiée. Les dysfonctions sont mises en évidence.</p> <p>-L'analyse des informations recueillies au cours des différentes évaluations est cohérente. L'évaluation des dysfonctions est réalisée au regard des références existantes. Les liens sont établis entre les résultats de l'évaluation et les motifs de la consultation. Les relations entre les différentes dysfonctions sont identifiées et hiérarchisées. Les situations nécessitant une réorientation de la personne sont identifiées. Les situations nécessitant une démarche pluridisciplinaire sont identifiées. L'opportunité d'une prise en charge ostéopathique est déterminée.</p>
--	--	---	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<p>- Élaborer un diagnostic ostéopathique afin d'effectuer une prise en charge à la fois pertinente pour le patient et respectant les principes ostéopathiques.</p> <p>Compétence 2. Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique</p> <p>- Élaborer une stratégie d'intervention ostéopathique adaptée à la personne et à son contexte environnemental. Cela permet au candidat d'établir un plan de traitement ostéopathique centré sur la personne.</p> <p>- Choisir les techniques manuelles appropriées à la personne, à son modèle fonctionnel et à ses troubles en tenant compte de l'équilibre bénéfice/risque pour répondre aux besoins fonctionnels de la personne tout en la préservant d'effets indésirables.</p> <p>- Déterminer le rythme et le nombre de consultations nécessaires en fonction de la personne, de sa demande, des effets attendus et des objectifs de la prise en charge. Le candidat conçoit, ainsi, une prise en charge qui s'étale au-delà de la consultation afin d'améliorer l'état de santé de la personne sur du moyen à long terme.</p> <p>- Expliquer le projet d'intervention et recueillir le consentement de la personne pour être en accord avec le patient et élaborer une décision thérapeutique partagée.</p>		<p>Les régions anatomiques à traiter sont identifiées. Le raisonnement est logique et argumenté. Le diagnostic posé fait le lien entre les éléments recueillis et analysés et les références professionnelles dans le domaine.</p> <p>- Le projet est en adéquation avec le diagnostic ostéopathique et la situation de la personne. Le projet et le programme d'intervention prennent en compte les conclusions du diagnostic ostéopathique. La planification des interventions est pertinente. Le projet comporte des objectifs, des actions, des critères et modes d'évaluation. Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte d'intervention. Les choix et les priorités sont expliqués et justifiés. Les adaptations nécessaires sont argumentées.</p> <p>- Les finalités de l'intervention sont identifiées. Les objectifs sont cohérents avec les finalités de l'intervention. Les risques liés à l'intervention sont identifiés et le rapport bénéfice/risque évalué. Le projet proposé est expliqué et argumenté.</p>
--	--	--	--

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les critères permettant d’apprécier l’efficacité du traitement ostéopathique permettant d’avoir un suivi individualisé qui prend en compte la situation, le contexte et les besoins du patient. - Formaliser un suivi des interventions afin d’obtenir le consentement du patient pour une prise en charge sur du moyen terme. - Évaluer l’efficacité du traitement ostéopathique en suivant l’évolution dans le temps des résultats obtenus afin d’ajuster son diagnostic ostéopathique ainsi que le pronostic de la plainte du patient. - Adapter la stratégie d’intervention en fonction de cette évaluation. Le candidat peut ainsi réajuster sa prise en charge et son suivi en fonction des critères d’évaluation préétablis. 		<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs et les actions proposées sont expliqués à la personne. Le rapport bénéfique/risque est expliqué à la personne. Les réactions de la personne sont prises en compte.
<p>Activité 3. Intervention ostéopathique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en œuvre des règles en matière d’hygiène et de sécurité. -Mise en œuvre du traitement ostéopathique par des gestes adaptés et contrôlés. -Surveillance des réactions de la personne durant l’intervention ostéopathique. -Suivi des résultats du traitement ostéopathique et adaptation du projet d’intervention. 	<p>Compétence 3. Réaliser une intervention ostéopathique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les techniques appropriées de manipulation et de mobilisation. Le candidat utilise ainsi les outils à sa disposition en accord avec le patient et le diagnostic fonctionnel établi dans le but de parvenir à un état d’homéostasie du patient. - Repérer les risques liés à la mise en œuvre de l’intervention ostéopathique pour établir la balance bénéfique risque des différentes options thérapeutiques et recueillir le consentement libre et éclairé du patient. 	<p>Plusieurs évaluations de cette compétence ont lieu durant la formation pratique clinique au sein de la clinique pédagogique de l’établissement.</p> <p>Cette évaluation est réalisée en situation réelle face à une personne présentant un motif de consultation par le candidat. Cette consultation dure entre 45 minutes et 1 heure, devant un jury de deux professionnels ostéopathes D.O., qui sont présents tout au long de la consultation (de l’accueil à la sortie du patient). L’évaluation se fera au travers d’une grille intégrée au livret de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les indications et les contre-indications absolues et relatives sont systématiquement identifiées Les gestes sont adaptés à la personne et à ses troubles fonctionnels - Les techniques de manipulation sont mises en œuvre conformément aux références professionnelles Les techniques de mobilisation sont mises en œuvre conformément aux références professionnelles Les règles d’hygiène et de sécurité sont respectées La traçabilité de l’intervention est assurée

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<p>-Conseils à la personne : activité gestuelle, posture, hygiène de vie, prise en charge par un autre professionnel...</p>	<p>- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité afin de diminuer les risques de contaminations virales et bactériennes mais aussi de diminuer les risques physiques pour le patient.</p> <p>- Évaluer les résultats du traitement ostéopathique mis en œuvre pour ajuster le diagnostic ostéopathique, si nécessaire, mais aussi établir le besoin de mettre en œuvre d'autres techniques qui n'étaient pas initialement prévues.</p> <p>- Adapter l'intervention ostéopathique à l'évolution des troubles de la personne. En faisant preuve d'adaptation du point de vue du diagnostic, du traitement ostéopathique ou du suivi, le candidat peut se placer au plus près des besoins du patient.</p> <p>- Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées. Dans le cadre de signes physiques, fonctionnels et/ou généraux relevant d'indications médicales, le candidat pourra diriger le patient vers des professionnels compétent, voire appeler le médecin généraliste ou les urgences pour une prise en charge adaptée.</p> <p>Compétence 4. Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique</p> <p>- Proposer des actions de prévention pour aider au maintien de l'état de santé des personnes et en assurer le suivi pour que le candidat puisse améliorer l'état de santé du patient au long cours, en collaborant avec lui.</p>	<p>pratique clinique que chaque candidat possède.</p> <p>Dans le cadre des évaluations continues, les évaluations se font devant un seul ostéopathe, sur une consultation complète.</p> <p>L'évaluation a lieu durant les 15 dernières minutes de la consultation lors de la phase de traitement et d'évaluation de l'efficacité de la stratégie employée en fin de consultation. Il devra justifier le fait d'avoir adressé le patient aux professionnels compétents, le cas échéant.</p> <p>L'évaluation a lieu en fin de consultation, moment durant lequel les conseils sont donnés au patient. La pertinence de ces derniers est aussi discutée avec le jury après la consultation.</p>	<p>Toute action est expliquée à la personne</p> <p>- Les réactions de la personne sont surveillées et analysées durant le traitement ostéopathique Les effets du traitement ostéopathique sont identifiés de manière appropriée Les mesures pertinentes sont déterminées en cas de réactions non souhaitées La douleur est évaluée et une réponse appropriée est mise en œuvre L'adaptation des gestes en fonction de l'évaluation des résultats est expliquée</p> <p>- Les risques liés à la mise en œuvre des interventions ostéopathiques sont identifiés et expliqués Les interdictions et limitations d'intervention liées à la réglementation sont respectées</p> <p>- Les situations d'urgence sont repérées Les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont identifiées et expliquées</p> <p>-Les informations et conseils sont en adéquation avec l'analyse des données recueillies. -Les interdictions et restrictions réglementaires d'actes sont indiquées en fonction de la situation. La démarche d'information et de conseil est adaptée à la personne.</p>
---	--	--	---

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

			L'appropriation des informations par la personne est recherchée. Les objectifs des actions proposées sont clairs et argumentés.
<p>Activité 4. Organisation des activités et gestion de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préparation, organisation et planification des interventions. -Enregistrement et suivi des données permettant la traçabilité des interventions ostéopathiques. -Échanges avec les professionnels de santé par les moyens adaptés. -Rédaction de courriers et de comptes-rendus. 	<p>Compétence 6. Gérer un cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités pour développer une activité professionnelle pérenne. <p>Compétence 3. Réaliser une intervention ostéopathique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la traçabilité des interventions en ostéopathie. Cela permet au candidat d'assurer un meilleur suivi des patients qu'il revoit, de communiquer avec d'autres professionnels de santé ou de répondre à une demande du patient relevant du cadre du RGPD. - Transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une prise en charge pluriprofessionnelle pour que le patient puisse obtenir les meilleurs soins possibles dans le cadre de son contexte et de son environnement. 	<p>Plusieurs évaluations de ces compétences ont lieu durant la formation pratique clinique au sein de la clinique pédagogique de l'établissement.</p> <p>Cette évaluation est réalisée en situation réelle face à une personne présentant un motif de consultation par le candidat. Cette consultation dure entre 45 minutes et 1 heure, devant un jury de deux professionnels ostéopathes D.O., qui sont présents tout au long de la consultation (de l'accueil à la sortie du patient). L'évaluation se fera au travers d'une grille intégrée au livret de formation pratique clinique que chaque candidat possède.</p> <p>Dans le cadre des évaluations continues, les évaluations se font devant un seul ostéopathe, sur une consultation complète.</p> <p>L'évaluation a lieu lors de la prise de rendez-vous, par le respect du temps attribué à chaque activité, mais aussi après la consultation lors de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les plannings de rendez-vous sont respectés - Toutes les informations nécessaires sont indiquées sur le support adapté Les informations indiquées sont exactes Les informations nécessaires sont remises à la personne, en fonction des situations, dans le cadre d'une prise en charge pluriprofessionnelle

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

		l'évaluation de la qualité du remplissage du dossier ainsi que des communications avec d'autres professionnels, le cas échéant.	
<p>Activité 5. Gestion d'un cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> -Gestion administrative d'un cabinet. -Gestion du personnel d'un cabinet. -Gestion des dossiers administratifs, archivage. -Gestion des matériels et des locaux. 	<p>Compétence 6. Gérer un cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir un mode d'exercice pour répondre aux futurs besoins du candidat, quant à son installation, de possibles collaboration, mais aussi son choix de fiscalité. Cela lui permet d'améliorer sa visibilité sur son avenir professionnel. - Élaborer et gérer un budget. Le candidat pourra, ainsi, assurer son avenir financier, mais aussi le devenir de son exercice professionnel (achat cabinet par exemple). - Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable. Le candidat pourra ainsi mieux prévoir son activité future et répondre aux attentes éventuelles de l'administration. - Mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'hygiène et la sécurité des locaux, des installations et des matériels et assurer leur évaluation pour réduire les risques physiques, les risques de contamination et les risques liés à l'utilisation des données des personnes qu'il accueille. - Organiser l'espace professionnel, choisir du matériel adapté à la structure et aux activités afin de les réaliser dans des conditions optimales. 	<p>Le choix du mode d'exercice est évalué grâce au porte-folio du candidat.</p> <p>En dehors de ce point, plusieurs évaluations de cette compétence ont lieu durant la formation pratique clinique au sein de la clinique pédagogique de l'établissement.</p> <p>Cette évaluation est réalisée en situation réelle face à une personne. L'évaluation se fera au travers d'une grille intégrée au livret de formation pratique clinique que chaque candidat possède.</p> <p>L'évaluation a lieu avant la consultation lorsqu'il prépare sa salle de consultation, son matériel, remplit le dossier et après la consultation lors de la facturation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations nécessaires sont identifiées : réglementation, démarches... - La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés Les éléments devant figurer dans un bilan comptable sont identifiés - Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement sont identifiés Les règles de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité en vigueur sont appliquées L'organisation des lieux est fonctionnelle Les matériels et locaux sont maintenus en bon état de fonctionnement selon les règles d'usage et les réglementations en vigueur - La réglementation liée à la gestion du personnel est identifiée et expliquée - Les documents administratifs sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et consommables pour assurer la continuité de l'activité. - Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures pour maintenir un environnement propre et sûr pour les patients qu'il accueille. - Appliquer la réglementation liée à la gestion de personnel assurer les activités qu'il n'effectuerait pas lui-même tout en respectant le droit du personnel. 		
<p>Activité 6. Veille professionnelle et formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> -Actualisation de connaissances et documentation professionnelle. -Participation à des formations continues, séminaires, congrès. -Participation à des activités de formation. -Participation à des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles. -Participation à des travaux de recherche professionnelle. 	<p>Compétence 5. Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources documentaires et utiliser des bases de données actualisées. Cela permet au candidat de pouvoir établir une base de connaissances qu'il pourra analyser puis confronter aux données professionnelles et à sa propre expérience clinique. - Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles afin de ne pas intégrer des informations trop biaisées dans sa pratique clinique - Interpréter et utiliser les données des publications nationales et internationales pour pouvoir choisir les éléments à la fois pertinents et fiables dans le raisonnement clinique du candidat. 	<p>Deux épreuves permettent d'évaluer cette compétence.</p> <p>La première s'effectue dans le cadre d'un mémoire de recherche évalué à la fois par l'écrit et par l'oral (durant un examen de 35 minutes) devant un jury composé d'un ostéopathe D.O formé à la recherche et d'un président de jury universitaire (Docteur en sciences). Lors de cette évaluation, l'étudiant devra faire la preuve de sa capacité à rechercher des informations pertinentes qu'il pourra évaluer puis confronter à sa pratique clinique et exposer ainsi des améliorations potentielles ou mises en place.</p> <p>La seconde évaluation se formalise lors de la formation pratique clinique au sein de la clinique pédagogique de l'établissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les données scientifiques et professionnelles appropriées sont recherchées La sélection des données est pertinente - L'analyse de l'ensemble des données recueillies est pertinente Le raisonnement utilisé et la démarche d'analyse des informations sont expliqués - La pratique professionnelle est analysée au regard des références professionnelles Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions sont identifiés et explicités : réglementation, références professionnelles, principes de

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

<ul style="list-style-type: none"> - Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle. Cet élément autorise le candidat à prendre de la distance avec sa pratique. - Analyser sa pratique professionnelle au regard des références et des évolutions pour permettre de mettre en évidence les besoins d'évolution, les manques ou encore les atouts dans la pratique du candidat. - Évaluer la mise en œuvre de ses interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne afin de prendre de la distance avec ses routines de pratique et les remettre en perspective de la réglementation, des avancées scientifiques et des retours des patients. - Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique pour mieux répondre aux difficultés que le candidat rencontre, mais aussi pour développer une forme de spécialisation pour certaines problématiques. - Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels. Cela permet à la profession d'avancer, et au candidat de confronter ses croyances et comportements à d'autres professionnels. - Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer. Dans le cadre d'une pratique réflexive, cette compétence permet de choisir dans quelle direction le candidat devrait établir un plan de formation. - Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale et/ou écrite pour permettre au métier d'évoluer et de communiquer aux pairs et aux autres 	<p>Cette évaluation est réalisée en situation réelle face à une personne présentant un motif de consultation par le candidat. Cette consultation dure entre 45 minutes et 1 heure, devant un jury de deux professionnels ostéopathes D.O., qui sont présents tout au long de la consultation (de l'accueil à la sortie du patient). L'évaluation se fera au travers d'une grille intégrée au livret de formation pratique clinique que chaque candidat possède. Dans le cadre des évaluations continues, les évaluations se font devant un seul ostéopathe, sur une consultation complète.</p> <p>L'évaluation a lieu après la consultation, lorsque le candidat expose au jury le cas clinique de la personne, et particulièrement, son raisonnement, la méthode utilisée pour évaluer la qualité de sa prise en charge, mais aussi ses lacunes et axes d'amélioration de prises en charge, ainsi que des solutions pour atteindre ses objectifs.</p>	<p>qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, satisfaction des bénéficiaires...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités identifiées <p>La démarche d'analyse de l'intervention et le raisonnement sont formalisés et logiques</p> <p>Les axes d'évolution sont identifiés : formation professionnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, informations à rechercher...</p> <p>Les analyses de situations sont présentées et argumentées en utilisant un vocabulaire professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les propositions d'amélioration de sa pratique sont justifiées et adaptées <p>Des moyens d'amélioration de sa pratique sont recherchés et mis en place ainsi que des critères pour en mesurer l'impact</p>
--	--	---

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RELATIFS A LA DEMANDE

	professionnels de santé les informations utiles permettant une meilleure compréhension du métier et des prises en charge plus efficaces.		
--	--	--	--

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle.

Il est important de préciser que les textes réglementaires actuellement en vigueur pour la formation en Ostéopathie décrètent de manière unique le déroulement de la formation et stipulent un référentiel d'activité, une maquette de formation ainsi qu'un référentiel de formation incluant les unités d'enseignement et le livret de stage.

Ainsi, six compétences sont reconnues à l'ostéopathe en exercice (telles que mentionnées dans la partie 4 de ce dossier) qui doivent être acquises dans un ensemble fixé par décret.

La formation en Ostéopathie n'est pas « découparable » en blocs de compétences, qu'un candidat à la formation pourrait obtenir partiellement ou en alternance.

Les textes réglementaires référents en France pour la formation en ostéopathie sont :

- **Décret n° 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie**
- **Arrêté du 29 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie**
- **Décret n° 2014-1505 du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie**
- **Arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie**
- **Arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre d'ostéopathe**

C'est sur la base de ces textes réglementaires que l'établissement produit un dossier d'agrément qu'il soumet au ministère de la santé tous les 5 ans.